

Comprendre son bulletin de paie

Bulletin de paie détaillé des missions effectuées

Numéro de mission, Poste occupé, Dates de début et de fin de mission

Détail des heures payées

Heures normales, heures supplémentaires, heures effectuées pendant les jours fériés, Primes diverses

Indemnités fin de mission

10% versés à la fin de chaque mission et calculée sur la base de salaire brut perçu lors de la mission

Indemnités congés payés

Equivalentes à 10% des rémunérations perçues sur la période. Egalement payées en fin de mission

Ensemble des charges sociales

Représentant votre participation aux cotisations sécurité sociale, retraite et prévoyance

Charges patronales

Qui sont à la charge de l'entreprise CRIT et son déduites de votre salaire

Votre salaire net avant impôt

Votre salaire net après impôt

Récapitulatif

Des heures rémunérées, du montant des charges auxquelles vous avez cotisées, vos rémunérations nettes depuis le début de l'année civile

ETABLISSEMENT	
CRIT Adresse	
SIRET NUMERO URSSAF LOCAL. URSSAF	
Matricule	N° Sécurité sociale
N° Bulletin 331	Période de paie (14.00) 01/12/2018 au 31/12/2018
Statut Employé intérimaire	

BULLETIN DE SALAIRE

SOCIETE	
Société CRIT Adresse	
SIREN	

399 (274) - 01/04

Nom Prénom
Adresse

Libellé	Nombre ou base	Taux	Montants	Charges Patronales	
				Taux	Montants
*** CONTRAT N° 34563 POUR LA PERIODE DU 03/12 AU 14/12 CARISTE 185A					
01100 HEURES NORMALES	70,000	10,2113	714,80		
05060 PRIME D'EQUIPE NIV 1	10,000	3,3520	33,52		
05106 TEMPS DE REPAS	10,000	5,1056	51,06		
05550 PRIME D'HABILLAG	10,000	0,8000	8,00		
06217 INDEMNITE FIN DE MISSION	6054,550	0,1000	605,46		
06535 CONGES PAYES	6660,010	0,1000	666,00		
07000 SALAIRE BRUT			2078,84		
SANTE					
07834 Sécurité sociale-Mal. Mat., Invalidité, décès	2078,840	1,500	-31,18		
07841 Sécurité sociale-Mal. Mat., Invalidité, décès	2078,840			13,000	270,25
07842 Complémentaire Incapacité, invalidité, Décès			-7,23		10,85
07843 Complémentaire santé			-2,67		2,67
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES					
07844 Accidents du travail-Maladies professionnelles	2078,840			2,030	42,20
RETRAITE					
07845 Sécurité sociale plafonnée	2078,840	6,900	-143,44	8,550	177,74
07846 Sécurité sociale déplafonnée	2078,840	0,400	-8,32	1,900	39,50
07852 Sécurité sociale Tranche 1	5652,970	4,670	-97,08	5,080	105,61
FAMILLE					
07854 Famille					71,72
ASSURANCE CHOMAGE					
07855 Chomage					84,81
AUTRES COTISATIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
07857 Autres cotisations dues par l'employeur					54,15
COTIS. STATUTAIRES ou PREVUES PAR CONV.COLLECTIVE					
07859 Cotisation statutaire ou prévues par conv. coll.					37,84
07838 CSG déductible de l'impôt sur le revenu			-139,58		
07839 CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu			-59,53		

07988 NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1.631,07
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé (P) / Taux non personnalisé (NP)	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1.652,01	10,00%	P	165,20
NET A PAYER APRES IMPÔT SUR LE REVENU				1.465,87
Emis le : 04/01/2019 par VIREMENT SEPA				

	Heures rémunérées	Plafond	Brut	Net imposable	Cotisations Salariales	Cotisations patronales	Total versé employeur
Période	70,00	2.078,84	2.078,84	1.652,01	489,03	897,34	3.017,44
Cumul	525,00	7.326,01	7.326,01	1.652,01	1.729,15		

Prélèvement à la source

- Net imposable / Base de calcul du PAS = Brut – cotisation salariale + CSG non déductible + cotisation patronale mutuelle – abattement si contrat inférieur à 2 mois
Ici : 2.078,84 - 489,03 + 59,53 + 2,67 = 1.652,01€
- Identification du taux choisi auprès de votre centre des impôts : Personnalisé ou Non Personnalisé
Et la valorisation de ce taux à appliquer
- Montant de vos impôts sur le revenu : la base PAS multipliée par votre taux